



La Région Occitanie doit mettre en œuvre le RIFSEEP pour les agents de la filière culturelle

Le 1^{er} février 2019

La filière culturelle éligible au RIFSEEP depuis mai 2018

Un arrêté du 14 mai 2018, publié au Journal officiel du 26 mai, prévoit l'adhésion au RIFSEEP du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les conservateurs généraux des bibliothèques, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires assistants spécialisés, corps de référence à l'Etat pour la Fonction Publique Territoriale.

Les cadres d'emplois concernés

La publication de cet arrêté permet l'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale pour les cadres d'emplois suivants :

- les conservateurs de bibliothèque,
- les bibliothécaires,
- les attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- et les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

La Région Occitanie doit mettre en place le RIFSEEP

Les agents de la filière culturelle de la Région Occitanie ont sollicité à l'automne 2018 l'Administration concernant l'application du RIFSEEP à leur filière. Or, à ce jour, ils n'ont aucune réponse de la part de la Collectivité. Ce n'est pas acceptable !

Par conséquent, la CGT a saisi le 11 janvier dernier la Présidente Carole DELGA à ce sujet, lui demandant de bien vouloir faire le nécessaire pour que soit appliqué sans délais le RIFSEEP aux agents de la filière culturelle selon des modalités identiques à celles adoptées par l'Assemblée Plénière du 21 décembre 2017 sur le régime indemnitaire.

Il en va de l'application de la loi et de l'égalité de traitement entre les agents.

Les autres cadres d'emploi encore exclus du RIFSEEP

Six cadres d'emplois restent encore sur le bas-côté du RIFSEEP. **La date d'intégration pour les ingénieurs et techniciens territoriaux est repoussée au 1^{er} janvier 2020 par le gouvernement.**

Alors que le point d'indice restera gelé en 2019 pénalisant le pouvoir d'achat des fonctionnaires, **la CGT regrette qu'une fois de plus les agents publics fassent les frais de la politique d'austérité du gouvernement Macron-Philippe.**

Le Syndicat CGT